



litige prelevement interne

Par **vicrafben**, le **21/01/2010** à **18:06**

Bonjour,

Nous avons acheté un tv sur internet il y a plus d'un an payable en trois fois, seul deux prélèvements on ete effectués (nous venons de nous en apercevoir)

Aujourd'hui, nous recevons un courrier nous informant que nous avons eu un refus de prélèvement bancaire et que le prélèvement va etre effectué.

Or nous n'avons eu aucun refus de prélèvement (confirmé par la banque)

C'est donc un oublie pur et simple

Peut on s'opposer à ce prelevement et a t-on le droit de nous prelever un an apres alors que cet oubli ne nous est pas dû ?

Merci de votre reponse

Par **razor2**, le **22/01/2010** à **12:04**

Bonjour j'ai du mal à vous suivre, vous dites que vous avez acheté une tv avec trois prélèvements de prévus. Seuls deux ont été à ce jour apparemment effectués. Pourquoi voulez vous vous opposer au troisième alors que du coup, si j'ai bien compris, vous n'avez pas encore payer le montant dû pour l'achat de cette télé...